

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DDEEES 1117-G Subvention et convention avec l'association PLIE de Paris nord - est (18e).

Mme Pauline VERON et Mme Antoinette GUHL, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose une subvention à l'association PLIE de Paris nord – est (18e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON et Mme Antoinette GUHL, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association PLIE de Paris nord est (18e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.250.000 euros est attribuée à l'association PLIE de Paris nord - est (n° SIMPA : 39803 - n° tiers X06057 – n° dossier : 2015-00097).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de :

- 638.000 euros, sur le chapitre 017, mission 401, nature 6574 DF 34019, rubrique 564, crédits du Programme Départemental d'Insertion, qui seraient versés fin 2014 pour 2015 sous réserve du vote des crédits correspondants,
- 17.000 euros, sur le chapitre 017, rubrique 564, nature 6574 DF 34019 du budget de fonctionnement du Département de Paris, qui seraient versés fin 2014 pour 2015, sous réserve du vote des crédits correspondants (crédits PDI),
- 578.000 euros, sur le chapitre 65, mission 401, nature 6574 DF 55 007, rubrique D913 du budget de fonctionnement du Département de Paris, qui seraient versés début 2015 sous réserve du vote des crédits correspondants,
- 17.000 euros, sur le chapitre 65, mission 402, nature 6574 DF 55 009, rubrique 911 du budget de fonctionnement du Département de Paris, qui seraient versés début 2015, sous réserve du vote des crédits correspondants (crédits ESS).